



Informations COVID-19

Le Crédit Agricole Charente-Périgord accompagne ses clients

Face à l'épidémie de COVID-19, nous nous mobilisons et prenons des mesures pour aider tous nos clients à traverser cette période.

Les mesures exceptionnelles suivantes sont mises en place



POUR LES CLIENTS PARTICULIERS :

1) Pour vos crédits, sans frais supplémentaires :

- Des solutions de **pause mensualité pouvant aller jusqu'à 12 mois** ou des **diminutions de mensualité** sur simple demande par e-mail à votre conseiller⁽¹⁾

2) Une information continue sur les marchés boursiers :

- **Des experts joignables** au 01 40 75 65 40 (service information mandats⁽²⁾) et au 05 33 63 33 63 (service gestion conseillée⁽³⁾)
- **Organisation de web-conférences** sur notre site Internet credit-agricole.fr/ca-charente-perigord

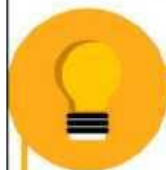
3) Délivrance d'une attestation d'assurance pour le télétravail sur simple appel au 05 45 20 49 39

POUR LES CLIENTS PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS ET ENTREPRENEURS :

1) Pause crédit jusqu'à 6 mois sur les prêts moyen terme et le crédit-bail, sans frais supplémentaires⁽¹⁾

2) Pour ceux qui ont capacité à mobiliser leurs créances, la solution Cash in Time permet de payer vos factures mobilisées en moins de 24h. Renseignez-vous auprès de votre Chargé de clientèle

3) Mise en place de financements de fonds de roulement⁽⁴⁾ (avec différé de remboursement pouvant aller jusqu'à 12 mois). La décision interviendra dans les 48h et la réalisation dans les 5 jours



Vous pouvez réaliser vos opérations courantes 24h/24 à distance avec :

(consultation, virement, téléchargement d'IBAN, commande de chéquier...)

- Notre site Internet via votre espace sécurisé sur credit-agricole.fr/ca-charente-perigord
- Les applications Ma Banque et Ma Carte
- Nos automates dans les espaces libre-services dans votre agence

- **75 agences de proximité ouvertes, avec regroupement des agences voisines.**
- **Nos Conseillers particuliers, assurances, patrimoniaux, professionnels et agriculteurs,** joignables par e-mail et téléphone en priorité mais également sur rendez-vous en agence en cas de nécessité

La mobilisation de nos équipes est totale pour vous accompagner dans cette période particulière

(1) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord.

(2) Pour les clients titulaires d'un mandat de gestion.

(3) Pour les clients titulaires d'un contrat avec gestion conseillée.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 28-30 rue d'Epagnac, Soyaux (Charente) - 775 569 726 RCS Angoulême - Société de courtage d'assurances immatriculée ORIAS 07 008 428, représentée par son Directeur Général. 19/03/2020.